

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député m'a cité plusieurs fois dans son discours. Je l'en remercie. Il sera intéressant de voir ce que cela veut dire.

Le député a déclaré que j'avais fait des commentaires défavorables en ce sens que je faisais au gouvernement un procès d'intentions. J'espère avoir été clair. Je crois que le gouvernement est insensible aux besoins des familles canadiennes.

Le député sait-il que les deux derniers budgets ont aggravé énormément les difficultés des familles monoparentales? Vingt pour cent des familles de ma circonscription d'Ottawa—Vanier sont monoparentales. Dans 80 à 85 p. 100 des cas, il s'agit de mères dont la plupart vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Le député sait-il qu'un père ou une mère qui élève seul ses deux enfants et qui gagne 20 000 \$ a 420 \$ d'impôts directs à payer en plus depuis que le gouvernement a pris le pouvoir il y a deux ans? Sait-il que ceux qui gagnent 15 000 \$ doivent payer 255 \$ d'impôt de plus qu'en 1984? Les familles monoparentales de deux enfants qui gagnent 30 000 \$ paient 630 \$ et celles qui gagnent 50 000 \$, 575 \$ de plus. Voilà ce dont nous parlons quand nous disons que le gouvernement est insensible aux besoins des familles pauvres ou à revenus modestes.

M. Reimer: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de ses observations. Pour que je réplique à ses chiffres, il faudra qu'il les récapitule avec moi afin de nous assurer que nous parlons tous deux des mêmes choses. Je reconnais qu'il s'est documenté pour pouvoir nous donner ces chiffres, mais j'aimerais les reprendre avec lui pour nous assurer que nous nous entendons à leur sujet. Jusque-là je devrai réserver mes commentaires à ce propos.

Je pense que le député s'est laissé emporter par ses convictions idéologiques. Il voulait attaquer les conservateurs et il a dit qu'ils étaient toujours insensibles. Je trouve que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui est la preuve du contraire. Elle prouve qu'en voulant restaurer la responsabilité financière pour nous attaquer aux problèmes dont nous avons hérité du gouvernement dont il faisait partie, nous, du parti conservateur, nous avons pensé aux plus nécessiteux. Nous l'avons fait notamment avec la mesure à l'étude en leur donnant cet argent au moment où ils en avaient le plus besoin et sans la moindre pénalité ni le moindre frais d'intérêt. La mesure prévoit également un crédit d'impôt-enfants accru et un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Je crois que nous avons plus que compensé les mesures que nous avons prises pour rétablir la responsabilité financière afin que ces gens n'en souffrent pas.

M. Gauthier: Le député se demande d'où viennent mes chiffres. Je le renvoie à l'exposé de politique économique de novembre 1984 ainsi qu'aux budgets de 1985 et de février 1986. Je puis énumérer 14 mesures, s'il le veut. Je mentionnerai l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 en 1986, un crédit remboursable au titre de la taxe de vente, une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette dernière coûtera à elle seule 815 millions de dollars aux Canadiens. Je ne crois bien sûr pas que nous devrions éviter de taxer l'alcool et le tabac. Le gouvernement a cependant modifié l'indexation, imposé une surtaxe de 5 et 10 p. 100, et éliminé la réduction de la taxe fédérale de 1973.

Impôt sur le revenu—Loi

• (1600)

Il a modifié les prestations au titre des enfants et désindexé les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Il a imposé une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente en 1984, et une autre hausse de 1 p. 100 en mai 1985. Le député sait très bien tout cela. Je n'ai rien inventé. Ce sont les budgets de son gouvernement qui ont imposé une charge fiscale très lourde aux Canadiens.

Il veut me faire croire que ces mesures ont réussi à faire baisser le déficit. Je lui demande de se reporter au déficit prévu à l'heure actuelle et il verra qu'il sera environ le même que ce qu'il était lorsque son gouvernement est arrivé au pouvoir. Son gouvernement n'a absolument rien changé; il s'est contenté d'appliquer bien d'autres impôts aux Canadiens. Vous n'avez rien fait pour le déficit, puisqu'il est toujours le même.

A la fin de l'année je prouverai à mon collègue que le déficit actuel est à peu près à ce qu'il était lorsque son parti est arrivé au pouvoir; la seule différence réside dans le fait que les Canadiens doivent payer beaucoup plus d'impôts qu'à l'époque.

M. Reimer: Monsieur le Président, le député soulève au moins trois questions différentes. Il parle de mesures fiscales différentes dans le budget. Il y a tout d'abord la taxe fédérale sur les ventes de 3 p. 100 dans un budget et de 1 p. 100 dans l'autre budget. Cependant, nous avons tenu compte du groupe dont nous parlons aujourd'hui, ceux qui gagnent moins de 15 000 \$ annuellement, en prévoyant un crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes. Nous avons présenté ces mesures fiscales à cause de la terrible dette qui accable le pays, mais nous avons offert malgré tout ce crédit aux gens dans le besoin.

Ensuite, le député a parlé de la nouvelle indexation. J'ai déclaré qu'il était vrai que nous avions pris cette mesure, mais nous avons également procédé à des augmentations successives de 70 \$, 35 \$ et 35 \$ du crédit d'impôt pour enfant, soit une augmentation totale de 140 \$ qui fait plus que compenser l'indexation.

Enfin le député a prétendu que toutes nos mesures jusqu'à maintenant n'avaient pas vraiment fait baisser le déficit. Je ne comprends pas comment il peut faire une telle déclaration, car les deux derniers budgets font déjà sentir leurs effets sur le déficit.

Cela n'a rien à voir avec le bilan du parti du député lorsqu'il était au pouvoir. On n'a qu'à s'imaginer ce que seraient les chiffres si nous n'avions rien fait et si nous avions continué à appliquer les programmes libéraux. Le député n'a qu'à tenir compte des réductions que nous avons apportées et de l'ampleur qu'aurait le déficit si son parti était encore au pouvoir, pour s'apercevoir que la réduction est supérieure à 10 milliards de dollars. C'est ce qu'il devrait faire pour obtenir la réponse voulue.

M. le vice-président: Reprise du débat.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours, les différents intervenants, mais je voudrais prendre quelques instants pour quand même d'abord dès le début souligner l'excellent travail qu'avait déjà accompli en cette Chambre l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être